

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

**RAPPORT AU COMITE SYNDICAL**

**OBJET :** Budget Primitif 2019

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

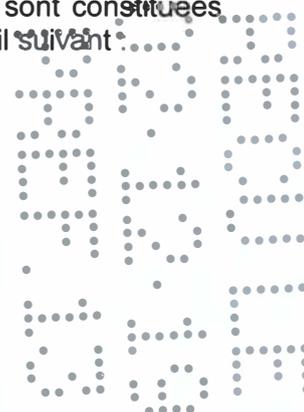
Un budget primitif 2019 doit être adopté afin que le Syndicat Mixte puisse exercer ses compétences du 30 septembre au 31 décembre 2019.

Le projet de budget vous est présenté selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**1 - LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF**

Les ressources du B.P. s'élèvent à 50 000 € en mouvements réels. Elles sont constituées des participations des collectivités membres du Syndicat Mixte selon le détail suivant :

Collectivité	% de contribution financière	Montant
Communauté d'agglomération ACCM	10,50%	5 250,00
Commune d'Arles	6,00%	3 000,00
Commune de Martigues	8,10%	4 050,00
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	1,10%	550,00
Commune de Tarascon	1,80%	900,00
Département des Bouches-du-Rhône	60,00%	30 000,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,50%	6 250,00
Total	100,00%	50 000,00



## 2 - LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF

Les dépenses s'élèvent, en mouvements réels, à 50 000 € et concernent exclusivement la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- Les contrats de prestations de services avec les entreprises à raison de 40 000 €.

Il s'agit notamment de frais d'études et de conseils.

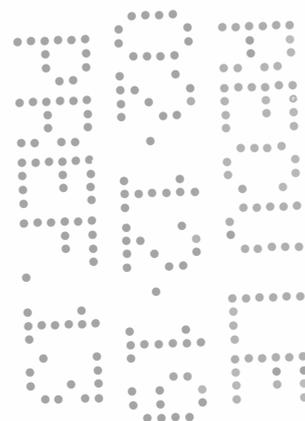
- Les frais de « structure » à raison de 10 000 €.

Il s'agit des primes d'assurances, des fournitures administratives, des frais d'annonces et d'insertion.

Il est à remarquer que ce budget ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition gratuite de services du Département par voie de convention.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de budget primitif 2019 retracé dans les documents joints au présent rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.



**OBJET : Budget Primitif 2019**

Le 13 novembre 2019, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix).
- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Patricia SAEZ, suppléante de M. Patrick BORE (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Michèle FERRER, suppléante de M. Mohamed RAFAI (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Hervé SCHIAVETTI (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

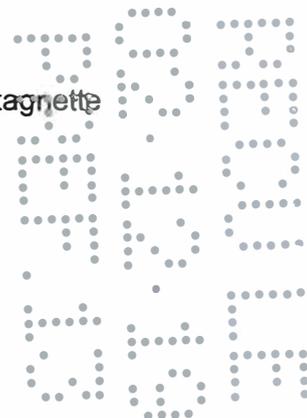
- M. Alain SALDUCCI, suppléant de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- Mme Murielle PERES, suppléante de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Commune de Tarascon :

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).



## **DELIBERATION**

### **OBJET : Budget Primitif 2019**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 13 novembre 2019 dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le projet de budget primitif 2019 retracé dans les documents joints au rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte Provence  
Fluviale**

**M<sup>me</sup> Danielle MILON**

